

LA UNE Sans oublier l'essentiel

Chaque année, le [rapport public de la Cour des Comptes](#) est attendu avec impatience. Il est un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics que sont l'Etat, [les collectivités](#) et leurs opérateurs. Le thème de cette année, pour le rapport de 540 pages remis le 25 mars 2026, est particulièrement pertinent par sa transversalité : les politiques de cohésion et d'attractivité territoriales. Le paragraphe ci-dessous, en page 17 du chapitre introductif, donne à lui seul un aperçu de l'ampleur des défis :

Les préoccupations liées au maintien des services, et en particulier des services publics, sont plus présentes dans les territoires en déprise démographique, confrontés depuis plusieurs années à [la fermeture de gares](#), de bureaux de poste et de trésoreries publiques, à la baisse du nombre de professionnels de santé libéraux, ou encore à [la fermeture de services de maternité ou d'urgences](#). S'y ajoute la restructuration du secteur marchand, avec la suppression de distributeurs automatiques de billets (DAB) ou de commerces de proximité. Or ce vécu n'est pas entièrement compensé ni même compensable par la numérisation croissante des services publics, comme le souligne le chapitre 5 de la première partie "[Garantir l'équité dans l'accès numérique aux services publics](#)". Ainsi, les usagers sont en moyenne plus satisfaits des services publics qui ont maintenu une proximité physique (mairie, école, gendarmerie, etc.) que des services qui se sont éloignés ou ont été numérisés (caisses d'allocations familiales, maternités, services déconcentrés, etc.). Des pétitions d'habitants se développent, comme, par exemple, contre la fermeture de piscines municipales, dont le maillage territorial n'est pas compensé par la création de centres aquatiques plus onéreux. Le présent rapport propose une analyse d'un certain nombre de réponses apportées par les pouvoirs publics, dans les territoires, aux besoins d'accès à certains services essentiels comme [l'éducation \(avec l'exemple des collèges\)](#), [la santé](#), [le logement](#), l'emploi et [la sécurité du quotidien](#).

Ce Panorama revient, par les liens qu'il ouvre de page en page, sur une partie de ces sujets ESSENTIELS.



SANTE

Faire évoluer les soins primaires (selon la [définition OMS](#))

Les Français ne veulent plus gérer seuls leur parcours de soins. Selon une étude Ifop pour l'association AVECSanté, près d'1 Français sur 2 estime que son suivi médical manque de coordination, et 3 sur 4 ont le sentiment de devoir eux-mêmes faire le lien entre les professionnels de santé. Une expérience qui explique le soutien massif au travail en équipe : 82 % des Français souhaitent voir se développer les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sur leur territoire. Cette attente a trouvé un écho particulier lors des Rencontres nationales d'AVECSanté, qui ont réuni près de 2 000 professionnels de santé les 6 et 7 mars derniers à Lyon. [En savoir plus](#).

Journée Européenne des Droits en Santé 2026

À l'occasion de la Journée Européenne des Droits en Santé (JEDS), le 18 avril 2026, France Assos Santé Grand Est se mobilise pour renforcer la promotion et la défense des droits des usagers du système de santé, dans la dynamique de la campagne nationale [Soigne tes Droits](#).

Assemblée Régionale France Assos Santé Grand Est

Le rendez-vous annuel des associations de santé pour leur [Assemblée régionale](#) a lieu cette année à Reims (au CIS Champagne, 21 Chaussée Bocquaine) le 8 avril prochain. Au-delà des bilans et des orientations, cette journée est également un moment privilégié d'échanges, de rencontres et de mise en réseau entre les représentants des associations membres. Une conférence vous est proposée sur le thème de la santé mentale : en comprendre les enjeux actuels, explorer des leviers concrets pour l'améliorer.

Prévention et Bien-être

Un collectif d'organisations locales et nationales, placé sous le pilotage de l'UFAL54 (Union des familles laïques), organise le 18 avril 2026 à Damelevières (Meurthe-et-Moselle) le premier [forum Prévention et Bien-être](#). Au menu : un atelier interactif proposé par le service parentalité de l'Udaf, une conférence de [Margot Brunet](#), journaliste d'investigation sur les pseudosciences qui sont autant d'*escrotérismes*, une marche familiale proposée par le Club Vosgien, des ateliers pour tous (contes, jeux de société, sport doux, remue-méninges d'esprit critique...).

Les enfants dys

Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, TDAH... derrière ces troubles du neurodéveloppement se cache une grande diversité de profils d'enfants, mais une réalité souvent partagée : pour beaucoup, l'école reste un lieu d'échec, de souffrance et parfois d'exclusion. Une émission de France Culture (58'), diffusée le 11 mars 2026 et [à réécouter ici](#).

Le proto, késaco ?

Le protoxyde d'azote est un gaz utilisé en médecine, comme antidouleur ou anesthésiant. Les cuisiniers s'en servent aussi dans leurs siphons, afin de préparer des crèmes comme la chantilly. Jusqu'ici tout va bien ! Sauf que le "proto", vendu sous la forme de cartouches ou de bonbonnes dans les commerces de proximité et sur internet, est aussi et de plus en plus détourné pour être utilisé comme gaz hilarant, c'est-à-dire pour ses propriétés euphorisantes. Et c'est là que le bât blesse, car il devient alors une véritable drogue, susceptible de provoquer des dégâts neurologiques et, très prisé par les plus jeunes générations et par les conducteurs, il provoque des accidents graves. Les consommateurs en font un usage pouvant devenir addictif. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) liste également parmi les [effets sur la santé](#) des troubles psychiatriques, tels que la panique, l'amnésie ou l'insomnie, voire des conséquences cardiaques, avec de la tachycardie ou de l'hypertension. Les maires et les préfets multiplient les arrêtés pour tenter de restreindre l'accès et/ou la vente du produit. Des opérations de police ont eu lieu ces dernières semaines, notamment à Nancy, Le 25 mars 2026, le gouvernement a inclus dans son [projet de loi "Ripost" sur la sécurité du quotidien](#) la lutte contre les usages détournés du protoxyde d'azote.

Le cadmium nuit gravement à la santé

Le cadmium est un métal lourd naturellement présent dans les sols. Jusqu'ici tout va bien ! Sauf que les activités agricoles et industrielles contribuent à augmenter sa présence dans l'environnement et son introduction dans notre alimentation courante : céréales, pains, viennoiseries, pâtisseries, gâteaux et biscuits sucrés, pâtes, riz et blé, pommes de terre et certains légumes. Cette surexposition de nos organismes au cadmium, de façon diffuse et continue et dès la petite enfance, a des effets notamment cancérogènes. "Si les niveaux d'expositions actuels se maintiennent et qu'aucune action n'est mise en place, des effets néfastes à terme sont probables pour une part croissante de la population", explique l'Anses qui, dans son [avis du 25 mars 2026](#), préconise plusieurs leviers d'action pour cet enjeu de santé publique. [Lire l'article](#).

Les cures thermales ont ouvert leurs portes pour la saison 2026

Une cure thermale, d'une durée de 18 jours, est un traitement médical prescrit par un médecin généraliste ou spécialiste. La cure thermale se déroule au sein d'une station thermale. Durant une cure thermale, le curiste est traité pour son affection par l'utilisation de l'eau thermale et produits dérivés de celle-ci (boues, gaz...). Retrouvez sur [LesCuristes.fr](https://www.lescuristes.fr) toutes les cures thermales de France listées par région ou par orientation thérapeutique. On rappellera que l'ensemble de la filière thermale a obtenu, au finish des décisions budgétaires, le maintien des conditions de prise en charge de la cure thermale en 2026, restant identiques à celles appliquées jusqu'à présent.

Les stations thermales dans la région Grand Est sont nombreuses et réputées pour leur qualité à la fois thérapeutique et d'accueil. Après un lancement difficile et une ouverture retardée de plus d'un an, les cures de [Nancy Thermal](#) ont connu leur première année complète et ont accueilli 2 830 curistes en 2025. Elles ont rouvert le 16 mars 2026 et proposent plusieurs nouveautés pour cette saison, avec notamment le lancement de deux nouvelles mini-cures, l'une axée sur la [phlébologie](#), l'autre destinée aux [sportifs](#). Legroupe ValVital a rouvert également les cures thermales dans les établissements de [Morsbronn-les-Bains](#) et de [Niederbronn-les-Bains](#), respectivement les 9 mars et 16 mars 2026.

Les autres stations de la région : [Amnéville-les-Bains](#) (réouverture après un an de travaux) ; La-Vôge-les-Bains ([Bains-les-Bains](#)) ; [Bourbonne-les-Bains](#) ; [Contrexéville](#) ; [Vittel](#)

Et Plombières dans tout ça ? La société qui gérait les thermes de la station vosgienne a été malheureusement liquidée en janvier 2025 après des années de difficultés financières. [Lire l'article](#). Si les cures n'ont plus cours, le patrimoine reste et mérite d'être sauvé. Face à sa dégradation préoccupante, la commune de Plombières-les-Bains va bénéficier d'un soutien renforcé de l'État. Sur la période 2026-2028, une enveloppe de 7 millions d'euros sera mobilisée afin d'engager des actions de sauvegarde, de sécurisation et de restauration de cette cité thermale au patrimoine exceptionnel ([article Vosges Infos](#), décembre 2025).

*

Nestlé Waters, jugé à Nancy pour le stockage illégal de déchets sauvages

La multinationale suisse Nestlé Waters s'est implantée en France en 1992, en achetant la Société générale des eaux minérales de Vittel (SGEMV). Elle possède aussi plus de 3 000 hectares des terres de l'impluvium Vittel-Contrexéville. Neuf décharges sauvages enterrées (nombre reconnu par l'industriel), dont certaines gigantesques, subsistent depuis des décennies dans ces terres de l'ouest vosgien et ont été découvertes fortuitement par des riverains, dès 2008 et d'autres beaucoup plus tard (2021 pour le cas de They-sous-Monffort). Les autres communes concernées sont Contrexéville, Saint-Ouen-lès-Parey et Crainvilliers.

Depuis lors, certains sites (7 ?) auraient été nettoyés. Un maire et plusieurs associations de défense de l'environnement et des consommateurs ont déposé plainte contre X en 2023. Le Parquet a ouvert une procédure judiciaire à l'encontre de la multinationale avec plusieurs chefs d'accusation. Le procès s'est ouvert le 23 mars 2026 au Tribunal correctionnel de Nancy, avec dès le premier jour, un coup de théâtre, l'invalidation de plusieurs expertises d'analyse des taux de microplastique pour vices de procédure. Le procès, interrompu, a pu reprendre malgré l'invalidation d'une grande partie du dossier d'instruction. Nestlé ne reconnaît aucune des infractions qui lui sont reprochées.

Le Parquet a requis la peine maximale. Le délibéré sera rendu le 27 mai 2026.

*

Une nouvelle application pour connaître la qualité de l'eau potable dans sa commune

Le centre d'information sur l'eau (CIEau), créé par les professionnels du secteur, vient de lancer une application mobile pour faciliter l'accès des consommateurs aux données de qualité de l'eau potable de leur commune, pour répondre à la demande grandissante d'informations sur le sujet. [Lire l'article](#).

Dans une tribune parue le 22 mars dans le journal *La Tribune Dimanche*, une trentaine de députés (dans une démarche transpartisane) ont réclamé l'inscription d'un "droit à l'eau" dans la charte de l'Environnement, aujourd'hui intégrée dans le préambule de la Constitution. [Lire l'article](#).

Qualité de l'eau : un taux de pollution qui reste préoccupant

Une [étude de mars 2026](#) sur la qualité des eaux superficielles et souterraines en France montre un niveau de pollution toujours préoccupant malgré une augmentation de 3% par an entre 2016 et 2023 des moyens financiers pour assurer la qualité de la ressource. Une partie de cette pollution est liée à des substances interdites depuis des années.

On rappelle que l'été dernier [une cartographie](#) des communes les plus touchées par la concentration des PFAS (polluants éternels) dans les eaux avait été publiée par le ministère de l'Écologie. Dans la région Grand Est, des taux dépassant le seuil autorisé avait été relevé dans les communes ardennaises de Villy, Blagny, Thénorgues, Beffu-et-le-Morthomme, Bayonville, Malandry, Landres-et-Saint-Georges, les communes meusiennes de Han-lès-Juvigny, Dombasle-en-Argonne, Remoiville et Avocourt, les communes haut-rhinoises de Neuwiller, Saint-Louis, Blotzheim et Bartenheim ainsi que Langres (52) et Tendon (88).

Pollution de l'air : des effets sur l'activité économique

Une [étude de la Direction générale du Trésor](#) (DGT) s'est penchée sur le coût économique de la pollution de l'air. Au-delà des effets sanitaires chroniques, la pollution atmosphérique a aussi un coût socio-économique (dépenses de santé, pertes de qualité de vie et de production, baisse des performances scolaires...).

Plans climat-air-énergie territoriaux : le bilan des 10 ans

Intercommunalités de France vient de publier [l'état des lieux des plans climat-air-énergie territoriaux](#) (PCAET), dix ans après leur mise en place. Ces documents qui font figure de socles de la planification écologique territoriale ont été adoptés par près des trois quarts des intercommunalités obligées et couvrent des politiques sectorielles très variées, des mobilités à l'aménagement en passant par la biodiversité ou l'alimentation.

Delphine Peiretti-Courtis : "Les préjugés raciaux occasionnent des discriminations"

L'historienne Delphine Peiretti-Courtis, autrice de "[Corps noirs et médecins blancs](#)", est intervenue à Nancy (Maxéville) le 20 mars 2026, à l'occasion de la Journée régionale d'étude organisée conjointement par [Migration Santé Alsace](#) et l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville), autour du sujet des discriminations dans la santé en relation avec l'origine des patients. Elle a décrypté les sources des stéréotypes raciaux et la responsabilité du corps médical dans leur construction.

Santé : nouveau protocole de coopération entre l'ANSM et la DGCCRF

Catherine Paugam-Burtz, Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et Sarah Lacoche, Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont signé un [nouveau protocole de coopération](#) au service de la sécurité des patients-consommateurs. La première institution veille à la sécurité sanitaire des produits de santé, avec un pouvoir de police administrative, tandis que la seconde assure la protection des consommateurs ainsi que la sécurité et la loyauté des marchés. [Lire l'article.](#)

Presbyvéhiculie

Dans nos sociétés vieillissantes, cette fragilité devient un véritable enjeu de santé publique : chez les plus de 65 ans, la chute est la première cause de décès accidentel. C'est une émission de France Culture, [à retrouver ici](#) (58').

L'innovation en santé au travail

L'innovation est un déterminant essentiel de la qualité de tout système de santé. Dans un rapport qui vient d'être rendu public, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) étudie les [services de prévention et de santé au travail](#) et apporte des préconisations pour dynamiser l'innovation en s'appuyant sur l'expérience du monde de la santé publique.

Lire également [les annexes.](#)

Consommation et mode de vie

Le CRÉDOC, dans son enquête annuelle sur les "Comportements et Attitudes alimentaires en France", a cherché à répondre aux questions suivantes : qui sont les personnes qui respectent mieux les recommandations alimentaires ? Et, inversement, qu'est-ce qui explique que l'on ne suive pas des recommandations que l'on connaît pourtant ? [Lire l'article](#).

"Malbouffe" : l'UE renonce aux mesures contraignantes

Le magazine *60 Millions de Consommateurs* dénonce l'inefficacité des récentes politiques européennes face aux risques sanitaires posés par les produits ultra-transformés et la malbouffe. [Lire l'article](#) de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est.

Appel à projets Santé Environnement

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est et la Région Grand Est, lancent leur 8^{ème} [appel à projets pour soutenir les initiatives en matière de santé environnement](#) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement.

Numérique en santé

Dans le cadre du [Séjour du Numérique en santé](#), l'Etat met en œuvre un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des acteurs de l'offre de soins en solutions logicielles respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles. Ce financement est versé aux fournisseurs éligibles, via l'ASP (voir ci-dessous et pages suivantes, le Dossier).



LE DOSSIER L'AGENCE DES SERVICES DE PAIEMENT, UN OUTIL ESSENTIEL AU SERVICE DES USAGERS

L'Agence de services et de paiement (ASP) a publié le 19 mars 2026 son [rapport d'activités](#) de l'année écoulée. [C'est quoi l'agence de services et de paiement ?](#) C'est un établissement public opérateur de l'Etat au service de la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. L'ASP intervient dans de multiples domaines (voir plus loin). Elle touche donc des publics très variés : les agriculteurs, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les précaires en difficulté économique, les demandeurs d'asile, etc.

Son rôle principal en tant qu'organisme de paiement est de gérer les demandes d'aides, d'accompagner les bénéficiaires tout au long du processus, et de réaliser des contrôles pour garantir la régularité dans l'utilisation des fonds publics.

Des chiffres : **23,15 Mds pour 5 612 169 bénéficiaires en 2025** (particuliers ou entreprises) pour plus de 200 aides publiques.

L'ASP, avec près de 2 400 agents, a son siège basé à Limoges, une antenne à Montreuil et 12 directions régionales réparties sur tout le territoire français ([direction régionale Grand Est à Nancy](#)). Depuis décembre 2024, l'ASP est présidée et dirigée par [Sylvain Maestracci](#).

*

Développement rural

L'ASP accompagne les projets ruraux en lien avec les Régions et le ministère en charge de l'Agriculture avec la mise en œuvre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). L'année 2025 a été marquée par la clôture de la programmation du développement rural 2014-2022 (tous les paiements au titre de cette programmation devant, pour respecter la réglementation, être effectués au 31 décembre 2025) et le déploiement progressif de la programmation 2023-2027.

Aide aux travaux pour le raccordement à la fibre optique

Depuis le 9 mars 2026, tous les particuliers et très petites entreprises (TPE) disposant d'une attestation d'échec de raccordement délivrée par leur opérateur commercial, peuvent déposer une [demande d'aide](#) quelle que soit la commune où ils résident. Les logements collectifs et les copropriétés ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Aide aux agriculteurs et éleveurs

L'ASP joue un rôle central dans la mise en œuvre opérationnelle de la [Politique agricole commune](#) (PAC), en tant qu'organisme payeur et de coordination. Elle assure le versement des aides aux agriculteurs et aux territoires, tout en veillant à la réalisation effective des contrôles des dispositifs. Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) est dédié au soutien des marchés et à celui du revenu des agriculteurs. Il concerne principalement les aides directes aux agriculteurs, relevant du Système intégré de gestion et de contrôle des aides (SIGC), qui visent à leur donner un revenu minimal garanti. Les paiements de base, les aides complémentaires pour les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, redistributives pour soutenir les petites et moyennes exploitations, ainsi que les écorégimes, font partie de ce Fonds européen. Le SIGC permet de réaliser le paiement des aides surfaciques et des primes animales de la PAC.

La plateforme Telepac permet aux agriculteurs de télédéclarer l'ensemble de ces aides. À la suite, les Directions départementales des territoires (DDT) assurent l'instruction des demandes. Les directions interrégionales et régionales de l'ASP sont chargées, quant à elles, du Système de suivi des surfaces en temps réel (3STR) et des contrôles sur place. A compter de 2029, le nouveau Telepac comportera la prise en compte, dès le départ, des besoins et attendus des usagers.

L'ASP a amélioré l'efficacité de ses outils, notamment avec des modèles utilisant l'intelligence artificielle, comme pour la détection des fauches et des labours.

Par décision de la ministre en charge de l'Agriculture, des avances systématiques sont versées pour tous les dossiers instruits, même si les contrôles sur place ne sont pas achevés.

[L'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours](#) a pour objectif de favoriser l'adaptation des activités d'élevage à la présence de ces prédateurs. Elle vise à accompagner financièrement les éleveurs d'ovins et de caprins soumis à un risque de prédation à la mise en place de mesures de protection des troupeaux en compensant les surcoûts induits par les changements de pratiques : gardiennage renforcé, chiens de protection, clôtures électrifiées, études et accompagnement technique (voir [Bas-Rhin](#)).

Aide aux apprentis

Une aide est accordée aux [employeurs qui recrutent en apprentissage](#). Le [décret du 6 mars 2026](#), publié au journal officiel le 7 mars, instaure une nouvelle aide exceptionnelle. L'aide est versée pour chaque contrat d'apprentissage conclu à partir du 8 mars 2026, et dont l'exécution débute avant le 1^{er} janvier 2027. L'aide est versée pour la première année d'exécution du contrat.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et les 20 février 2026, les apprentis majeurs pouvaient bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire. Cette aide, d'un montant de 500 €, a été supprimée dans la loi de finances 2026. Les demandes de remboursement déposées avant le 20 février 2026 continuent d'être traitées selon les modalités habituelles.

Aide aux lycéens de la voie professionnelle

Une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle a été créée par [le décret du 11 août 2023](#) et [l'arrêté](#) du même jour. Elle permet de valoriser les temps en entreprise (PFMP) comme temps de formation et de favoriser la responsabilité du jeune, de l'établissement et de l'entreprise à s'investir dans cette démarche. Voir la [Foire aux questions](#).

L'ASP assure la gestion unifiée des conventions pour le compte des décideurs publics (les ministères). Les chefs d'établissement des quelque 2100 lycées professionnels engagent les dossiers via [la plateforme Aplypro](#), gérant les informations sur les bénéficiaires et leurs stages.

Bon à savoir : Tout au long de la dernière année de formation, les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif et personnalisé vers l'emploi, appelé [AvenirPro](#). Les élèves sans solution à l'issue des examens ont la possibilité de continuer de bénéficier d'un accompagnement dit AvenirPro+ pour trouver un emploi, un contrat d'apprentissage ou tout autre parcours leur permettant d'atteindre leur projet professionnel. Le [parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie](#) (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable aux besoins du jeune.

Aide aux stagiaires de la formation professionnelle

Les chômeurs non indemnisés, qui souhaitent suivre une formation professionnelle pour augmenter leurs compétences ou se reconverter, peuvent bénéficier d'une rémunération pendant leur stage. [L'ASP assure le paiement de l'aide](#) et en contrôle l'attribution.

Aide à l'engagement des jeunes

Le [contrat d'engagement jeune](#) (CEJ) s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat peut se traduire notamment par des stages, des formations et un service civique.

Le 10 mars 2026, [le Service Civique fêtait ses 16 ans](#). Depuis 2010, de nombreux jeunes se sont engagés au service de l'intérêt général partout en France. Cette année marque un nouveau cap : celui du million de volontaires engagés depuis la création de cette politique publique.

[Service national universel](#) : si les séjours de cohésion ne sont pas reconduits en 2026, la phase d'engagement se poursuit pour les volontaires des séjours de 2025.

L'ASP poursuit la mise en œuvre opérationnelle de ces dispositifs d'engagement des jeunes.

Aide aux étudiants

Lancée en février 2025, la [carte CARE](#) a pour objectif de soutenir les étudiants éloignés d'un restaurant universitaire en leur accordant une aide financière mensuelle dédiée à la prise de repas. Entièrement dématérialisée, elle est créditée chaque mois et utilisable de septembre à juin dans les commerces alimentaires et restaurants partenaires, Un arrêté rectoral précise la liste des établissements en zones blanches de restauration dont les étudiants sont éligibles au dispositif. Vous pouvez consulter [le document en lien](#) pour vérifier si votre établissement est sur cette liste (établie au 1^{er} mars 2026).

Déployée dans 465 établissements en 2025, la carte CARE a rencontré une adhésion rapide : plus de 50 000 cartes ont été activées dès les premiers mois de mise en œuvre.

Le [Contrat d'engagement de service public](#) (CESP) permet d'accompagner, dans leurs études, de jeunes médecins afin de les fidéliser dans les spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.

Aide aux communes pour le service public de la petite enfance

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont devenues autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Elles doivent élaborer une politique adaptée aux besoins des familles de leur territoire.

Pour compenser l'augmentation des charges, l'État finance la [mise en œuvre du service public de la petite enfance](#), selon les modalités définies par le [décret du 21 juillet 2025](#). [L'arrêté du 22 octobre 2025](#) a porté notification pour l'année 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de cet accompagnement financier.

Aide aux communes pour la restauration scolaire

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la [tarification sociale dans les cantines scolaires](#), pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Cependant, depuis le 26 juillet 2025, les nouvelles inscriptions ne sont plus prises en compte. Les collectivités déjà inscrites continuent à être soutenues et peuvent demander le bonus EGalim. Elles peuvent renouveler leur convention jusqu'au 31 décembre 2027. Les collectivités qui ont déposé leur dossier avant le vendredi 25 juillet voient leur demande examinée, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité (communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants instaurant une grille tarifaire progressive).

Elles peuvent également demander le bonus EGalim. Cette aide financière ne bonification de 1 €) est accordée pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGalim et s'inscrivent sur la plateforme [ma cantine](#). L'engagement est réalisé par la signature d'une convention avec l'Etat.

Aide aux Départements pour les mineurs non accompagnés

L'Agence de services et de paiement (ASP) verse, pour le compte de l'Etat, une [subvention aux Conseils départementaux](#) pour améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Aide à l'emploi

Plusieurs dispositifs d'aide à l'embauche de salariés sont encore mobilisables par les employeurs en 2026, avec parfois quelques aménagements. Ils visent essentiellement les chômeurs de longue durée, ceux domiciliés dans des zones dites "défavorisées", les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation. D'autres dispositifs ne sont en revanche plus mobilisables ([lire l'article](#)). SYLAE est le portail employeurs administrée par l'ASP. Il permet de simplifier les démarches administratives liées aux aides publiques à l'emploi : [contrat unique d'insertion \(CUI\)](#), [contrat d'alternance](#), [contrat adultes-relais](#), [insertion par l'activité économique](#).

L'ASP administre également le FONPEPS à destination des acteurs culturels : [une aide à l'embauche dans le spectacle \(AESP\)](#) ; un [dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauges \(APAJ\)](#) ; un [dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique \(ADEP\)](#).

L'activité partielle est un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût. [L'aide est payée par l'ASP](#).

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la [validation des acquis de l'expérience](#) (VAE) est un droit individuel, inscrit au code du travail, qui ne nécessite pas de conditions d'âge ou de niveau d'étude, mais seulement de justifier d'une expérience notamment professionnelle. L'objectif est de faire reconnaître cette expérience pour acquérir une certification professionnelle reconnue par l'Etat, c'est-à-dire inscrite au [Répertoire national des certifications professionnelles \(RNCP\)](#). L'ASP assure l'assistance téléphonique auprès des candidats et prend en charge les frais des membres des jurys (pour le secteur sanitaire et social).

Nouveauté 2025 pour l'ASP : afin d'accompagner les professionnels circassiens à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, le Gouvernement a mis en place un [plan d'accompagnement financier](#) à destination des établissements itinérants de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

Aide au paiement de l'énergie

Le [chèque énergie](#) est une aide de l'État pour le paiement des dépenses énergétiques du logement. L'ASP est chargée de déterminer le montant et elle rembourse les fournisseurs. L'ASP était en 2025 en charge de la gestion du [bouclier tarifaire sur le gaz](#) pour les logements collectifs, ainsi que de [l'extension pour l'électricité](#) (pour les particuliers et [pour les TPE](#)) et de l'aide exceptionnelle accordée aux gestionnaires de [résidences sociales et foyers](#).

Aide à la transition écologique

Les aides payées par l'ASP concernent l'aide à l'achat et à la location de véhicules peu polluants, pour [les professionnels](#) et [les particuliers](#), le [leasing social pour les voitures électriques des professionnels](#) et [des particuliers](#), l'aide en faveur des investissements de [transformation vers l'industrie du futur](#), la compensation des coûts indirects de la [décarbonation](#), l'aide à la plantation et à [la gestion durable des haies](#).

Aide aux solidarités

Le [pass Sport](#) est une aide financière de 70 € par jeune éligible (de 14 à 17 ans compris selon ressources) pour couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, association sportive ou salle de sport partenaire. Il prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription. Cette aide s'adresse également aux enfants de plus de 6 ans en situation de handicap et aux jeunes bénéficiaires de l'AAH, jusqu'à 30 ans. [L'ASP assure le paiement de l'aide](#).

Par contre, le guichet du [Fonds territorial d'accessibilité](#) a été fermé le 7 janvier 2026. En 2025, il permettait d'accompagner financièrement les établissements recevant des publics (ERP) éligibles dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité.

L'année 2025 a été marquée pour l'ASP par le lancement opérationnel de la stratégie de lutte anti-fraude (LAF), adoptée en août 2024. Des recours sont possibles (voir page suivante).

Bon à savoir : recours et médiation

[Télérecours citoyens](#) s'adresse aux particuliers non représentés par un avocat. Il permet d'échanger avec les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État de manière dématérialisée et en toute sécurité et de suivre l'état d'avancement de son dossier. *Télérecours citoyens* n'est pas obligatoire. Il est toujours possible de déposer un recours en se déplaçant à l'accueil de la juridiction ou par courrier, de préférence en recommandé avec AR.

Dans la relation avec les usagers, la fonction de médiation est essentielle. [Daniel Agacinski, délégué général à la médiation auprès du Défenseur des droits, nous explique tout](#) : quel est son rôle ? comment collabore-t-il avec le médiateur de l'ASP ? quel regard porte-t-il sur l'évolution des relations entre l'administration et les usagers ?

EN BREF.... MAIS IMPORTANT

✓ "Infantisme"

"Recueillir la parole de l'enfant", tel était le thème du colloque organisé à Metz le 19 mars 2026 par l'[Ecole des parents et des éducateurs de Lorraine](#), en partenariat avec le Défenseur des Droits ([protecteur des Droits des enfants](#)), avec la conférence du Dr Laelia Benoit, pédopsychiatre et sociologue, [à la découverte de l'infantisme](#), et le témoignage de nombreux acteurs locaux.

✓ Discriminations et autres inégalités

Le Défenseur des Droits toujours, avec cet article en accès libre du site *The Conversation* sur [les discriminations fondées sur la religion](#). Et sur ce site, de nombreux articles en accès libre et de sources sûres sur des sujets passionnants pour les militants familiaux : "[Démocratiser les vacances et les loisirs des enfants](#)"; "[Interdire le smartphone au lycée ?](#)"; "[Pour les enfants, le pouvoir a-t-il un genre ?](#)"; "[Comment s'explique le succès des théories complotistes ?](#)" ...

✓ Des équilibres

Explorations. La Semaine Nationale de la Petite Enfance, du 14 au 22 mars 2026, avec sa thématique essentielle "des équilibres", a été l'occasion d'une multitude d'événements dans la région : [à la crèche des Premiers Pas à Golbey](#) (88), l'équilibre de la motricité et des émotions ; [au Musée Unterlinden de Colmar](#) (68), la créativité entre rêverie et action ; [au centre social et culturel La Cascade](#) à Verdun, motricité acrobatique et équilibre alimentaire...

✓ Déséquilibres

C'est une préoccupation de leurs électeurs dans un contexte de chute de la natalité et de pénurie de professionnels. A peine élus, les maires doivent assumer une obligation récente : organiser l'accueil des enfants de moins de 3 ans sur leur territoire. [Un défi majeur \(et essentiel\)](#) lorsque l'on sait qu'il manque en France 13.500 professionnels pour les crèches, que parmi les 240.000 assistantes maternelles en exercice, la moitié seront parties en retraite d'ici 2030, qu'en parallèle, 15.000 personnes, des femmes en majorité, ne peuvent pas reprendre une activité faute de mode d'accueil pour leur enfant. Mais c'est maintenant ou jamais ! Nommée fin février ambassadrice du Service public de la petite enfance (SPPE), la Nancéienne Élisabeth Laithier entame [un tour de France des \(nouveaux\) élus](#) pour les sensibiliser à cette compétence obligatoire, encore mal identifiée par eux. La création nette de places en crèches privées a atteint son plus bas niveau en 2025 et [la Fédération Française des Entreprises de Crèches \(FFEC\) dit son inquiétude](#). Après quelques mois sans réunion, le Comité de filière petite enfance a tenu une plénière le 26 mars 2026. Une séance où la ministre Stéphanie Rist a annoncé que l'entrée en vigueur du décret sur la qualité d'accueil dans les microcrèches ne se fera pas le 1^{er} septembre 2026 mais un an plus tard, le 1^{er} septembre 2027.

✓ Où est l'info ?

La 37^e [Semaine de la presse et des médias dans l'École](#) s'est tenue du 23 au 28 mars 2026, autour du thème "Où est l'info ?". Dans le flux d'une myriade de formats et de supports d'information, former les publics, dès les plus jeunes âges, à s'orienter dans ce dédale est un enjeu essentiel pour toute la communauté éducative.

L'Unaf, les Udaf et Uraf, unis pour les familles